

LA COUPE SELECTIVE DE LA VEGETATION

Objectifs:

- Empêcher la formation d'embâcles dus à la chute d'arbres.
- Eviter des arrachements et des érosions de berges.
- Favoriser la biodiversité par la sélection de la végétation.

Mise en pratique:

Les végétaux supprimés seront sélectionnés en fonction de leur état sanitaire, de leur position par rapport à la rivière, et du type d'essence aux quels ils appartiennent.

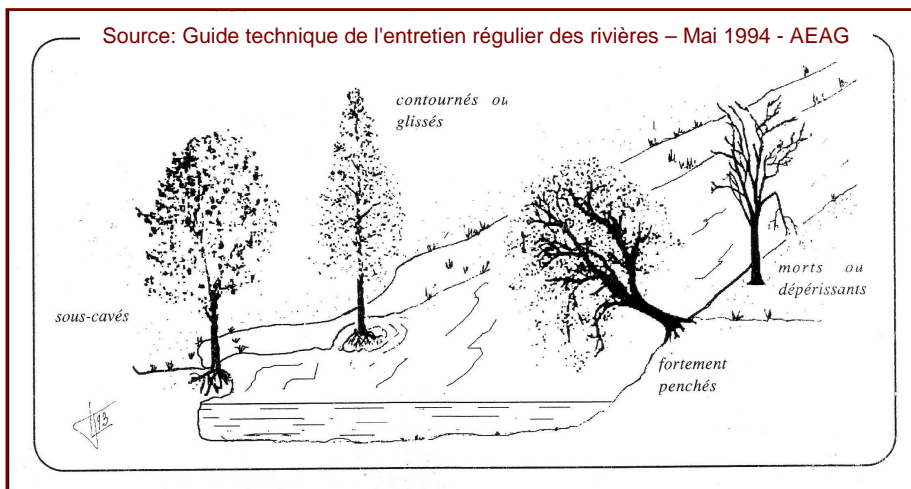
La fréquence d'intervention reste ponctuelle (une fois par an). La surveillance du cours d'eau en revanche est indispensable, notamment après les évènements pluvieux importants.

- L'état sanitaire:

Les arbres morts et malades seront supprimés s'ils présentent un risque de chute. Leur présence offre un niche écologique favorable aux oiseaux.

- L'emplacement:

Les arbres et arbustes seront coupés le plus pas possible, le trait de sciage parallèle au sol. Les souches seront conservées pour la stabilité des berges.



- Les essences:

➤ Végétaux à privilégier:

- Arbres de haut jet: chêne, frêne, orme, châtaigner, érable, merisier, peuplier noir.
- Arbustes: saule, aulne, bouleau, noisetier, aubépine, houx, viorne, fusain, cornouiller, sureau.

➤ Végétaux indésirables: renouée du Japon, résineux, robinier faux acacia, autres variétés de peupliers.



Coupe sélective sur les berges de l'Adour

Les recommandations:

Tous les déchets de taille seront évacués du lit majeur pour ne pas être emportés par les crues.